

TABLEAU EXTRAIT DU GUIDE DU CREDIT IMPOT RECHERCHE 2017
EDITE PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE.

Tableau 2 - Prise en compte des dépenses externalisées : récapitulatif selon le prestataire à qui les travaux de R&D sont confiés

Type de partenaires	Agrément du MENESR nécessaire	Pas de lien de dépendance avec le donneur d'ordre		Lien de dépendance avec le donneur d'ordre	
		Doublement de la facture	Plafond *	Doublement	Plafond *
PRESTATAIRES PRIVÉS <ul style="list-style-type: none"> • Organismes privés (SA, SARL, SAS...) • Experts individuels • Associations loi 1901 	Oui	Non	10 M€	Non	2 M€
ORGANISMES DE RECHERCHE ET UNIVERSITÉS <ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, CEA, INRA, INRIA, CTI, CHU, GIP...) • Établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant le grade de master (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...) • Établissements publics de coopération scientifique • ITA et ITAI • COMUE • Stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole 	Non	Oui	12 M€	Non	2 M€
STRUCTURES ADOSSÉES Associations régies par la loi du 1 ^{er} juillet 1901 ayant pour fondateur et membre un organisme public de recherche, ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant le grade de master, ou des sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par l'un de ces organismes.	Oui	Oui	12 M€	Non	2 M€
FONDACTIONS <ul style="list-style-type: none"> • Fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche. Liste en annexe VII. • Fondations de coopération scientifique 	Oui	Oui	12 M€	Non	2 M€

* Dans la limite globale de 12 M€ (somme des dépenses vers des organismes sans lien et avec lien de dépendance avec le donneur d'ordre).